
SOMMAIRE

PROGRAMME

REGLEMENT PARTICULIER

- Article 1 Organisation :
Définition – Comité d’organisation – Officiels
Eligibilité – Permanence du rallye – Vérification
- Article 2 Assurances
- Article 3 Concurrents et pilotes :
Demande d’engagement – Inscription
- Article 4 Voitures et équipements :
Groupes admis – Assistances
- Article 5 Publicité
- Article 6 Sites et infrastructures :
Description – Reconnaissances
- Article 7 Déroulement de l’épreuve
- Article 8 Pénalités
- Article 9 Classements
- Article 10 Prix et coupes
-

PROGRAMME

Lundi 02 juin 2008	Parution du règlement Ouverture des engagements
Samedi 26 juillet 2008	Distribution de l'itinéraire et des horaires Ouverture des reconnaissances
Lundi 21 juillet 2008	Clôture des engagements
Vendredi 01 aout 2008	Vérification des documents et des voitures Documents : mairie – place de la mairie Voitures : place de la mairie A partir de 18 h 00 Fin des vérifications 21 h 00

PAS DE MISE EN PARC A L' ISSUE DE CES VERIFICATIONS

Samedi 02 aout 2008	- Vérification des documents et des voitures - Documents : mairie – place de la mairie - Voitures : place de la mairie - A partir de 07 h 30 - Fin de vérification 09 h 30
----------------------------	--

Parc fermé place des thermes à la suite des vérifications des voitures.

	- 10 h 30 : 1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs salle communale. - 11 h30 : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des horaires de départ
Samedi 02 aout 2008	- 12 h 00 Départ de la 1 ^{ère} voiture, Place des thermes - 23 h 38 Arrivée prévue de la 1 ^{ère} voiture Place des thermes - 30' après arrivée du dernier concurrent, affichage du classement
Dimanche 03 aout 2008	- 11 h 00 Remise des prix

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes .

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive de la Lozère organise les 02 et 03 aout 2008, avec le concours de l'écurie des thermes le 7 ème Rallye Régional de « BAGNOLS LES BAINS ».

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA, sous le permis d'organisation n° R256 du 28/05/2008.

Comité d'Organisation :

Président : Sébastien PIC

Membres : Jean-Louis ALLE, Stéphane AMARGER, Bernard AVIGNON, Ludovic BONHOMME, Mathieu GIBERT, Cédric GINIER, Claude MARY, Jacques PAOLI, Sabine PAULHAN, Bernard PIC, Thierry RESSOUCHE, Guillaume SALLE

Organisateur Technique : Lionel HEBRARD.

Secrétariat du Rallye :

A S A L – 1, Boulevard Theophile ROUSSEL – 48000 MENDE

Téléphone : 04 66 65 31 56 – Télécopie : 04 66 49 05 02

Adresse Postale : ASAL – B.P. 11 – 48001 MENDE Cedex

Site Internet : www.asalozere.org

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au vendredi 01 aout 17 h 00 au siège de L'ASA Lozère

- Du vendredi 01 aout à 17 h 00 au dimanche 03 aout à 12 h 00 à la mairie de BAGNOLS LES BAINS

1.1 – Officiels :

Commissaires Sportifs : Président : Fabien ZYCH
Membres : Jean Pierre CHARDOUNAUD
Claude CHARDOUNAUD

Directeur de course : Lori TOSI
Directeurs de course Adjointes : Michel CAMMAN
Sylvie ZYCH

Directeurs de course délégués aux ES Jacques PAOLI
Thierry RESSOUCHE

Commissaires techniques : Jean Pierre ROLLAND
Michel MOLINES

Chargés des relations avec les concurrents Gérard DURAND et Guillaume SALLES

1.2– Eligibilité :

Le 7ème Rallye Régional « BAGNOLS LES BAINS » compte pour :

- La coupe de France des Rallyes,
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon,
- Le Challenge ASA Lozère

1.3– Vérifications :

Les concurrents devront se présenter aux vérifications administratives puis techniques à l'heure fixée par l'organisateur

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage MAURIN (station service) – Avenue du soleil BAGNOLS LES BAINS
Le tarif Horaire est fixé à 40 €ht

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 – Demande d’engagement – Inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye Régional « BAGNOLS LES BAINS » doit adresser au secrétariat de l’ASA Lozère, BP 11 48000 Mende, la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 21 juillet 2008, (le cachet de la poste faisant foi).

Le nombre d’engagés est limité à 100 voitures.

3.1.12 – droits d’engagement.

Les droits d’engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.13 La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement, des photocopies de la carte grise du véhicule des licences et des permis de conduire de chaque membre de l’équipage.

3.2 – Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 – Ordre de départ :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 – Voitures admis :

En Coupe de France régionale : N/FN, A/FA, F2000, GT de série N et A limités à 2500 cm³.

ARTICLE 5 :PUBLICITE.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITE ET INFRASTRUCTURES.

6.1 – Description :

Le 7^{ème} Rallye Régional « BAGNOLS LES BAINS » représente un parcours de 193,900 kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,950 km entièrement sur asphalte.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 2 : (2 fois) 7 km
ES 3, 5, 7 : (3 fois) 4,000 km
ES 4, 6, 8 : (3 fois) 4,650km

L'itinéraire et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le Samedi 26 juillet à partir de 10 h 00 bar restaurant « le commerce » à BAGNOLS LES BAINS.

6.2 – Reconnaissances :

Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le Code de la Route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que **4 passages maximum** par épreuves spéciales, limités dans le temps au :

Samedi 26 juillet de	10 h 00 à 18 h 00
Dimanche 27 juillet de	10 h 00 à 18 h 00
Vendredi 01 aout de	14 h 00 à 17 h 00

Deux autocollants « reconnaissance » à apposer sur chaque vitre latérale arrière du véhicule ainsi qu'un carnet de contrôle qu'ils devront présenter au départ et arrivée des ES ; Ceux-ci seront remis avec l'itinéraire.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1 – Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble jaune
Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8 : PENALITES - RECLAMATIONS – APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT.

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES.

Classement SCRATCH :

au 1^{er} : 250 € au 2^{ème} : 180 € au 3^{ème} : 140 €

Classement par GROUPE :

au 1^{er} : 220 € au 2^{ème} : 100 € au 3^{ème} : 75 €

(Si moins de 20 partants dans le groupe seuls les deux premiers prix seront attribués).

Classement par CLASSE :

*au 1^{er} : 220 €
au 2^{ème} : 100 € si plus de 5 partants
au 3^{ème} : 75 € si plus de 9 partants
au 4^{ème} : 60 € si plus de 12 partants.*

Classement FEMININ :

*au 1^{er} : 220€
au 2^{ème} : 100 € si plus de 3 équipages partants.*

Les prix au groupe et à la classe ne sont pas cumulables.

Les classes A5 et A5K, A6 et A6K, A7 et A7K, A8 et A8W seront confondus pour l'attribution des prix en espèces.

Coupes :

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.

Un commissaire sera également récompensé.

Remise des prix :

*La remise des prix se déroulera le dimanche 03 aout à 11 h 00 à BAGNOLS
LES BAINS*

TABLEAU DES HORAIRES

1 ERE ETAPE

CH	ITINERAIRE Lég : RD= Départementale- RC = Communale RN = Nationale – X Carrefour	KILOMETRAGE			HORAIRE	
		Partiel	Entre CH	Total	Temps alloué	H. Theor.1 conc
CH0	DEPART - Bagnols les bains – place des Thermes →RD 901 vers Le Bleymard →X RD 20 vers Belvezet →X RD 120 vers Estampes	0,000		0,000		12 H 00
CH1	Sur RD 120	15,600	15,600	15,600	30'	12 H 30
	NEUTRALISATION	0,200		15,800	03'	
DES 1 AES 1	Sur RD 120 Sur RD 120 → X RD 6 vers Chazeaux → X RD 20 vers la Peyre - Le Bleymard	7,000				12H 33
CH 1A	Entrée parc de regroupement LE BLEYMARD	16,600	23,600	39,400	40'	13 H 13
	PARC DE REGROUPEMENT				1 H 30'	
CH 1B	SORTIE parc de regroupement →RD 20 →X RD 120 vers Estampes	0,000	0,000	39,400		14 H 43
CH 2	Sur RD 120	6,800	6,800	46,200	20'	15 H 03
	NEUTRALISATION	0,200		46,400	3'	
DES 2 AES 2	Sur RD 120 Sur RD 120 → X RD 6 vers Chazeaux → X RD 20 vers La Peyre → X vers Le Bleymard → X vers BAGNOLS-LES-BAINS	7,000				15 H 06
CH 2A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT BAGNOLS-LES-BAINS	25,600	32,600	72,000	0 H 50	15 H 56
	PARC FERME BAGNOLS-LES-BAINS					

2EME ETAPE						
CH 2B	DEPART - Bagnols les bains – place des Thermes →RD 901 vers Badaroux→RD 27 X vers Chadenet	0,000	0,000	72,000		17 H30
CH 3	Sur RD 27 SALELLES	5,600	5,600	77,600	15'	17 H 45
	NEUTRALISATION	0,200		77,800	03'	
DES 3	Sur RD 27 SALELLES →Le Beyrac					17 H 48
AES 3	Sur RC →Eygas X à gauche vers RN 88 →RD74 vers Chadenet Bagnols →RD 27 Bagnols → RD 901 vers Le Bleymard → X RD 20 vers Pont De Montvert → X à droite vers Orcières	4,000				
CH 4	Sur RC vers Orcière	20,600	25,000	102,600	1 H 15'	19 H 03
	NEUTRALISATION	0,200		102,800	03'	
DES 4	Sur RC Orcières					19 H 06
AES 4	Sur RC →RD 901 vers Chadenet via Bagnols-les-Bains → X RD 27 vers Chadenet	4,650				
CH 5	→Sur RD 27 Salelles	10,900	15,600	118,450	1 H 00	20 H 06
	NEUTRALISATION	0,200		118,650	03'	
DES 5	Sur RD 27 SALELLES →Le Beyrac					20 H 09
AES 5	Sur RC →Eygas X à gauche vers RN 88 →RD74 vers Chadenet Bagnols →RD 27 Bagnols → RD 901 vers Bagnols-les-Bains	4,000				
CH 5A	ENTREE PARC DE REGROUPEMENT BAGNOLS-LES-BAINS	9,900	14,300	132,950	30'	20 H 39
	PARC DE REGROUPEMENT BAGNOLS-LES-BAINS				30'	
CH 5B	Sortie parc de regroupement Bagnols-les-Bains → RD 901 vers Le Bleymard → X RD 20 vers Pont De Montvert → X à droite vers Orcières	0,000	0,000	132,950		21 H 09
CH 6	Sur RC vers Le Tournel Bagnols	10,800	10,800	143,750	18'	21 H 27
	NEUTRALISATION	0,200		143,950	03'	

DES 6	Sur RC Orcières					21 H 30
AES 6	Sur RC →RD 901 vers Chadenet via Bagnols-les-Bains → X RD 27 vers Chadenet	4,650				
CH 7	→Sur RD 27 Salelles	10,900	15,650	159,600	1 H 02'	22 H 32
	NEUTRALISATION	0,200		159,800	03'	
DES 7	Sur RD 27 SALELLES					22 H 35
AES 7	→Le Beyrac Sur RC →Eygas X à gauche vers RN 88 →RD74 vers Chadenet Bagnols →RD 27 Bagnols → RD 901 vers Le Bleymard → X RD 20 vers Pont De Montvert → X à droite vers Orcières	4,000				
CH 8	Sur RC vers Le Tournel Bagnols	20,800	25,000	184,800	1 H 02	23 H 37
	NEUTRALISATION	0,200		185,000	03'	
DES 8	Sur RC Orcières					23 H 40
AES 8	Sur RC →RD 901 vers Bagnols-les-Bains	4,650				
CH 8A	ARRIVEE-BAGNOLS LES BAINS PLACE DES THERMES	4,100	8,850	193,850	20 '	0 H 00